



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E81468

VALABLE JUSQU'AU 16/06/2024

ÉDITÉ LE 22/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2004

Forme juridique : SARL

Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC LE MANS

Siret : 453 148 454 00011

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 3257220

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 144849288

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 144849288

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2023

Raison sociale : SARL DESLANDES

5 RUE ST JEAN  
72300 LA CHAPELLE D'ALIGNÉ

Téléphone : 02 43 45 51 79

Portable : 06 10 20 51 82

Site Internet :

E-mail : sarldeslandes72@gmail.com

Responsabilité légale :

DESLANDES FRANCK GÉRANT

Fax : 02 43 45 73 95

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	30/06/2020
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	17/06/2020
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/06/2020

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS  
81, RUE DES PONTS DE CE  
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.